

## Invitation à formuler des commentaires sur un projet de catégorie B

### *Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités du ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines*

#### **Projet d'échantillonnage en vrac de Pardo**

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) vous invite à formuler vos commentaires sur la proposition du candidat visant à évaluer le contenu minéral de la « Tranchée n° 1 » dans le projet de coentreprise Pardo situé à environ 65 km au nord-est de Sudbury (Ontario). Le but de ce projet d'échantillonnage est d'exposer le conglomérat à blocs sous le grès/les conglomérats supérieurs. Il sera ainsi possible de prendre des échantillons en rainure et d'autres types d'échantillons dans les conglomérats à blocs visés.

Ce projet de catégorie B est mené conformément aux lignes directrices du document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*.

La documentation concernant le projet proposé se trouve à <http://www.mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/class-ea/projet-dechantillonnage-en-frac-pardo-permission>. Vous êtes invités à formuler des commentaires sur le projet proposé d'ici au 21 juin 2016. Pour obtenir d'autres renseignements ou présenter des commentaires sur le projet, veuillez communiquer avec :

Suzanne Halet, consultante en exploration et exploitation des minéraux  
933 chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario), P3E 6B5  
suzanne.halet@ontario.ca 705 670-3002

Veillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans un mémoire (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus.

### Figure 1 : Emplacement du projet.

Figure 1: Carte montrant l'emplacement du projet proposé d'échantillonnage en vrac de Pardo qui est situé à environ 65 kilomètres au nord-est de la Ville du Grand Sudbury, le long de la route 805.

